

Le 14 juin 2019

ARRETE N° 14/2019
FEU D'ARTIFICE DU 13 JUILLET 2019

Le Maire de DIEUE SUR MEUSE,

Vu l'organisation du feu d'artifice du 13 juillet 2019,

Vu le Code des Communes,

Vu le danger que représente la circulation et considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des participants,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La société PYROTECH dont le siège est 16 bis rue Miss Skinner à 55210 HATTONCHATEL est autorisée à tirer un feu d'artifice le 13 juillet 2019 à partir de 23 h au lieu-dit « la Petite Meuse ».

ARTICLE 2 : La circulation et le stationnement seront interdits **le samedi 13 juillet 2019 à partir de 9 heures** sur le chemin de la Noue de Han et **à partir de 20 heures** rue de l'Eglise depuis l'église jusqu'au presbytère.

ARTICLE 3 : L'accès à ces voies sera laissé aux véhicules de secours.

ARTICLE 4 : Ampliation de cet arrêté sera transmise à :

- la société PYROTECH
- Monsieur le Sous-Préfet de VERDUN
- Monsieur le Commandant de Gendarmerie de VERDUN.

Fait à Dieue-sur-Meuse le 17 juin 2019.

Le Maire,


Jean-Claude DUMONT.

